

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES PARTIS

Cette nouvelle législature sent la poudre. Elle commence par la bataille. La session n'est pas ouverte que déjà on tire les premiers coups de feu. Radicaux et gouvernements en viennent aux mains sur l'élection présidentielle et, dans le fait que M. Brisson sera ou ne sera pas élu, les uns y voient une victoire et les autres une défaite. D'autre part, M. Méline va se présenter avec tous ses collaborateurs devant la Chambre et fera une déclaration dans laquelle il expliquera son passé, exposera le présent et engagera l'avenir.

Cette déclaration très nette obligera les députés à prendre position. Il faudra qu'ils approuvent ou qu'ils renversent. Ainsi, dès les premiers jours, le pays sera fixé sur la constitution et la force des partis dans la nouvelle Assemblée.

Et cela est très important. Si les gouvernements sont bien homogènes, bien encadrés, il y a possibilité de gouverner, parce que les partis disciplinés peuvent contracter des alliances qui ne soient pas un vain mot. Au lieu que si chacun tire de son côté, il est presque impossible de savoir s'il y a une majorité.

C'est dans le parti radical qu'il faudra chercher la majorité. Le parti radical se compose de deux fractions : les radicaux proprement dits et les radicaux-socialistes. Ceux-ci sont à l'arrière-garde des socialistes, et ceux-là à l'avant-garde des modérés. Les premiers n'osent pas encore, les seconds ne veulent plus attendre.

C'est là, je le répète, c'est-à-dire à gauche que le nouveau ministère devra chercher sa majorité. Faut-il pour cela revenir à la concentration ?

Il le faudra, peut-être, et cela ne nous déplairait pas. Mais dans la situation actuelle il faut se battre pour des idées nettes et des programmes définis. Qu'en face du parti républicain et du programme Méline ou Deschanel, qu'en face du parti socialiste et du programme Millerand, le parti radical affirme hautement son programme Bourgeois et qu'on marche à la bataille avec des drapeaux de couleur voyante, sans la gêne d'une queue d'indécis. C'est bien le diable si une majorité solide et irréductible ne se dégage pas, car il n'est rien de tel que de parler clair pour être tout de suite compris. C. R.

## INFORMATIONS

### Dessous diplomatiques

#### La nouvelle Triple-Alliance

Dans un cercle diplomatique ordinairement très au courant des choses de la politique internationale, on a entendu exprimer l'opinion que l'entrée de l'Espagne dans l'alliance franco-russe n'est plus qu'une question de jours. L'ambassadeur espagnol à Paris, M. Léon y Castillo, serait sur le point de terminer les négociations menées par lui à cet effet, avec l'assentiment tacite de M. Sagasta.

Ce serait là la véritable raison pour laquelle il a refusé le poste de ministre des affaires étrangères qui lui a été offert avec tant d'insistance.

### A l'Académie

L'Académie française a procédé à l'élection de deux membres en remplacement du duc d'Aumale et d'Henri Meilhac, décédés. Pour le fauteuil du duc d'Aumale, M. Guillaume, directeur de l'Académie de France à Rome, a été élu. Pour le fauteuil de Meilhac, il a été procédé à six tours de scrutin qui n'ont pas donné de résultat ; l'élection a été renvoyée à une date ultérieure.

### La guerre hispano-américaine

#### Les troupes américaines

Une proclamation de M. Mac-Kinley appelle sous les drapeaux 75,000 volontaires, outre ceux appelés le 23 avril.

L'armée entière s'élève ainsi à 280,000 hommes.

Les volontaires sont engagés pour deux ans.

### Collision en mer. — 50 victimes

Mardi dernier, le navire *Lindula*, de la Compagnie anglaise de l'Inde, se rendait à Rangoon. Ayant eu son arbre de couche brisé, un autre navire de la même Compagnie, le *Mecca*, le remorquait, quand l'amarre se cassa. Une collision se produisit. Le *Mecca* coula. Le capitaine de ce navire, deux mécaniciens et une cinquantaine d'autres personnes ont péri.

### Coups de grison. — 15 morts

Un coup de grison s'est produit aux charbonnages de Cracret-Picquery près Mons, au puits numéro 2, à l'étage de 680 mètres.

L'accident est attribué au bris d'une lampe. Les travaux de sauvetage ont été rapidement organisés : il y a jusqu'à présent quinze morts.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUX ÉLECTEURS

de l'arrondissement de Cahors

Mes chers Concitoyens,

La République vient de subir un assaut furieux de toutes les réactions coalisées qui, pour vous mieux tromper, s'étaient cachées sous le masque républicain.

Mensonges, calomnies, menaces, achats de consciences, tous les moyens ont été employés, et il s'est même trouvé une administration préfectorale, se disant républicaine, pour seconder avec acharnement ce complot des pires ennemis de nos libres institutions.

Mais rien n'a pu ébranler votre foi démocratique. Vous vous êtes serrés avec une union et une discipline admirables autour de celui à qui avait été confié le drapeau et dédaigneux des obstacles et de la pression administrative, vous avez marché fièrement au scrutin pour faire triompher la République.

Votre élu vous remercie du fond du cœur et vous adresse ses plus chaleureuses félicitations.

La victoire que nous venons de remporter est une pure victoire Républicaine ;

C'est celle du Progrès dans l'Ordre et la Liberté ;

C'est celle des réformes démocratiques qui doivent faire régner de plus en plus dans notre Société les principes d'Égalité et de Justice.

Je ne l'oublierai pas.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

D<sup>r</sup> Emile REY,

Député de l'arrondissement de Cahors.

### Commission départementale

La Commission départementale se réunira le 31 mai prochain, et statuera sur les affaires suivantes :

1. Assistance aux vieillards : pension à la nommée Garrigues de Valroufié
2. Catus. — Construction d'un mur au foirail.
3. Sénailiac (Lauzès). — Construction d'un mur de clôture au cimetière d'Artix
4. Saint-Laurent (Montcuq). — Construction d'un mur de clôture au jardin du presbytère de Lolmie.
5. Francau. — Construction d'un mur de clôture au jardin du presbytère de Saint-Pierre-Liverson.
6. Saint-Céré. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 1
7. Lalbenque. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire sous le n° 1.
8. Comiac. — Demande de subvention pour réparation d'un chemin rural.
9. Grèze. — Réclassement du chemin vicinal ordinaire n° 5
10. Valprionde. — Chemins ruraux : Réfection d'un aqueduc.
11. Chemins vicinaux : Programme de 1898.
12. Emprunt départemental : Réalisation à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Autorisation.
13. Bordereaux des mandats émis.

## CAHORS

### VIATIQUE

Nos lecteurs se souviennent, qu'à la dernière session, le Conseil général a voté un ordre du jour de blâme à l'adresse de notre préfet.

Le Conseil d'Etat vient de déclarer que nos représentants à l'assemblée départementale ayant outrepassé leurs droits, leur ordre du jour de blâme est nul.

C'est une consolation dernière donnée à M. le Préfet.

C'est le viatique administré à un mourant.

Quoiqu'il en soit, le Conseil d'Etat n'empêchera pas les électeurs de flétrir dans leur cœur l'administration de M. le Préfet, et l'ardeur pas trop prodigieuse qu'il a déployée pour faire triompher, dans notre département, des candidats hostiles à la République nettement progressiste.

### LIGUE DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

#### Convocation

Une réunion des électeurs républicains de l'arrondissement aura lieu à Cahors, le mercredi 1<sup>er</sup> juin, à 2 heures du soir, dans une salle de la mairie, pour discuter et adopter définitivement les statuts de la Ligue.

Il ne sera pas adressé de convocations personnelles.

Les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires et adjoints républicains qui ne pourraient assister à la réunion, sont priés, en s'excusant, d'adresser leur adhésion au secrétaire du Comité de concentration républicaine.

#### Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mardi 31 mai 1898, à 8 heures précises du soir.

#### ORDRE DU JOUR

#### Session de mai

Dépenses imprévues. — Compte rendu. — Chemins vicinaux ordinaires numéros 6 et 15. — Acquisition de terrains chemin vicinal

ordinaire numéro 15. — Indemnité réclamée par le sieur Labourel, chemin vicinal ordinaire numéro 7. — Cession de terrain par voie d'alignement, chemin de grande communication numéro 33. — Vente d'un arbre mort. — Soutiens de famille. — Exonération de la taxe militaire. — Demandes Ecole du service de santé militaire de Lyon. — Demande de bourse par M. Duc. — Pétitions et affaires diverses. — Rapports des commissions

#### Revue de gendarmerie

Jeudi matin, le général Olivier a passé la revue des brigades de l'arrondissement de Cahors, sur la place Thiers.

#### Société des études du Lot

Séance du 16 mai 1898

M. le secrétaire général dépose les publications reçues : il signale dans le Bulletin de Tulle, fascicule I 1898, un travail de M. Clément Simon. « La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin » où il est question de la prise de Martel et de Figeac par les Anglais.

M. le secrétaire général continue la lecture de l'Épigraphie quercynoise de M. de Fontenilles.

L'Académie française vient de décerner à M. le Comte Murat, membre correspondant de la Société des Études, une partie du grand prix Thiers pour son ouvrage : *Murat lieutenant de l'Empereur en Espagne*. La Société offre à M. le Comte Murat ses félicitations.

La Société apprend avec regret la mort de M. Capmas, recteur honoraire de l'Académie de Toulouse, qui fut longtemps l'un de ses membres.

#### Théâtre-Salon GALLICI-LORAMUS

#### Cours Fénélon

La Direction de ce coquet théâtre qui a obtenu un si grand succès dans notre ville, nous prie d'annoncer pour sa clôture définitive, et ses adieux à la population cadurcienne.

#### DIMANCHE 29 MAI

Une Représentation extraordinaire avec spectacle nouveau, programme des plus complets, avec le concours de toute la troupe d'élite de ce coquet théâtre. Nous engageons vivement les retardataires à se hâter d'aller assister à cette dernière et brillante soirée.

Dimanche à 3 heures, dernière grande fête de famille à prix réduits.

#### Dimanche soir à 8 h. 1/2

#### CLOTURE IRREVOCABLE

#### Avenir Cadurcien

#### PROGRAMME DU 29 MAI 1898

Salut à l'Aigle Russe (All <sup>e</sup> )	Signard.
La Plébéienne (Ouverture)	O. Coquelet.
Premier Aveu (Valse)	Signard.
Les Dragons de Villars (Fant.)	H. Kling.
Mêlé-Cassis	Ch. Larroque.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon)

#### A NOS ABONNÉS

Deux de nos abonnés nous informent qu'ils ne reçoivent pas régulièrement le *Journal du Lot*. Nous pouvons assurer nos souscripteurs que le service est très régulièrement fait par nous.

Si le fait se renouvelait pour quelques-uns de nos abonnés, nous les prions de nous en informer en nous donnant des indications précises afin que nous puissions faire, auprès de qui de droit, les réclamations nécessaires.

**Recrutement de Montauban**

Les ordres d'appel individuels convoquant le 22 août prochain,

1° Les réservistes des classes 1888 et 1891.

2° Les dispensés de l'article 23 de la classe 1894.

3° Les réservistes des troupes de la marine des classes 1887 et 1891.

4° Les réservistes qui appelés en 1897 ont obtenu un ajournement à 1898, seront déposés dans les brigades de gendarmerie à partir du 7 Juin prochain.

Les intéressés sont invités à les retirer avant le 22 juin, contre récépissé.

**Tribunal correctionnel**

Cette audience a été terriblement longue à cause de l'affaire Bédudé dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Bédudé acquitté par le jury à la dernière session de la Cour d'assises, a été retenu par le ministère public sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Après un remarquable réquisitoire de M. Dufrêche substitut, et une très logique plaidoirie de M. de Valon, le Tribunal condamne Bédudé à la peine d'un an d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende.

D'autres affaires sans importance sont ensuite appelées ; voici les plus importantes.

Un marchand de toile accusé d'escroquerie, est, à raison de ses bons antécédents, condamné à 50 fr. d'amende avec le bénéfice de la loi Bérenger. M<sup>e</sup> de Valon présentait la défense.

Un nommé Rigouste, fabricant de robinets à St-Cirq-Lapopie, accusé d'escroquerie au préjudice des époux Mouliérat et défendu par M<sup>e</sup> Besse, est condamné à 15 jours d'emprisonnement.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 24 au 28 mai 1898

*Naissances*

Coster, Roger-Pierre-Mathurin, rue du Pont-Neuf, 4.

*Mariages*

Pélessier, Pierre-Léon, directeur de l'imprimerie Catholique et Courbebaisse, Marie-Louise-Clémentine, sans profession.

*Décès*

Roques, Marie, veuve Calvet, 73 ans, sans profession, aux Mathieux.

Laffeyrie, Pétronille, veuve Rougié, 89 ans, sans profession, rue Bouscarrat, 18.

Nos ateliers étant fermés lundi, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mardi.

**Arrondissement de Cahors**

**CASTELNAU — Accident.** — Un honorable négociant de notre ville, M. Dayma, conseiller municipal, a été victime d'un accident qui heureusement n'a pas eu de suites graves.

M. Dayma conduisait une voiture chargée de vin, lorsqu'en descendant la côte de Castelnau, un brancard s'étant rompu, le cheval s'est abattu sur le talus de la route et les barrières ont roulé dans un pré.

Dans la chute, une demi-barrique s'étant défoncée, tout le vin a été perdu.

Plusieurs personnes se sont portées au secours de M. Dayma et l'ont aidé à dégager le cheval qui n'a eu aucun mal.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Cheval emballé.** — Dernièrement, M. G... conduisait une voiture où se trouvaient plusieurs personnes. Arrivé place Saint-Sauveur, le cheval prit peur et s'emballa. L'animal s'abattit à l'angle du mur de la rue Tonfort et se blessa légèrement. Pas d'accident. Les voyageurs en ont été quittes par la peur.

— *Vol.* — Le tribunal correctionnel, a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Pierre Delmouly, d'Anglars (Aveyron), arrêté par la gendarmerie, sous l'inculpation de vol de deux chèvres.

**THÉMINES.** — M. Tournié, percepteur de Thémènes (Lot) est nommé à Châteauneuf-Randon (Lozère).

M. Bonnet, percepteur de Moulon (Gironde) est nommé à Thémènes.

**BRETENOUX.** — *Conférence agricole.* — M. Pezet, professeur d'agriculture, fera

demain dimanche 29 mai, à trois heures du soir, une conférence agricole à la mairie de Bretenoux. Sujet : Production des fourrages, et traitement des maladies cryptogamiques de la vigne.

**Arrondissement de Gourdon**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Plusieurs électeurs de l'arrondissement nous font justement remarquer que le tableau des résultats que nous avons publié est incomplet malgré son exactitude.

En effet, notre tableau ne permettait pas suffisamment de voir que M. Lachière n'a obtenu la majorité que par le désistement de M. l'abbé Magne.

Nous croyons nécessaire de mettre en lumière cette vérité afin de bien établir pour le passé et l'avenir les responsabilités de chacun.

Voici le rapprochement des chiffres :

	LACHÈRE le 22 mai	MAGNE le 8 mai	LACHÈRE le 8 mai	COCULA le 22 mai	COCULA le 8 mai
Gourdon	1131	591	707	1793	1562
Martel	1760	478	1430	1000	864
Salviac	894	641	446	702	487
Labastide-Murat	1030	924	220	628	513
St-Germain	720	512	237	1134	1078
Souillac	1169	569	869	1291	1029
Vayrac	958	482	493	1076	999
Gramat	1620	1161	644	1037	833
Payrac	816	362	605	694	549
	10098 élu.	5720	5651	9355	7914

M. Lachière qui, par ambition, n'a pas hésité à lacher son parti et a été odieusement ingrat envers M. Cocula, écrit à la « Dépêche » une lettre rectificative où il affirme n'avoir jamais parlé à M. Magne.

S'il ne l'a pas fait lui-même il l'a fait faire par d'autres ; toujours est-il qu'une alliance immorale a été conclue entre MM. Lachière et Magne et que c'est grâce à cette alliance que M. Lachière a triomphé contre le candidat de la discipline républicaine.

La *Croix* du 22 mai écrivait : « Vous qui avez donné le 8 mai vos voix à M. Magne, vous voterez tous dimanche pour M. Lachière. »

Dans la *Croix* du 15 mai M. Magne écrivait :

Pour le battre (M. Cocula) il faut que les suffrages des deux autres candidats se réunissent comme en un faisceau. A cette seule condition la victoire est possible et facile.

Je croyais que le nombre de voix que j'avais obtenues me désignait pour cette mission et je m'appretais à recommencer la lutte avec une nouvelle ardeur. De nombreux amis, jouissant d'une réelle autorité, venus de tous les côtés de l'arrondissement et surtout des cantons de Gramat, de Salviac, de Vayrac, de Labastide-Murat, m'ont supplié de me désister.

Ils ont pensé que la concentration qui s'impose se ferait plus facilement sur le nom de M. Lachière que sur le mien.

S'ils m'avaient demandé une capitulation, je l'aurais repoussée énergiquement ; mais ils me demandaient un sacrifice ; je l'ai fait de grand cœur pour le bien commun et dans l'intérêt de la discipline.

Il est donc parfaitement exact que M. Magne s'est désisté en faveur de M. Lachière après avoir été supplié par « de nombreux amis ».

Ces amis étaient-ils des amis de M. Magne ou des amis de M. Lachière ; par exemple celui ou ceux de Salviac ?

L'alliance existe ; on l'a préparée ; si les deux chefs ne se sont pas rencontrés eux-mêmes il est certain que des intermédiaires ont parlé pour eux et qu'ils ont pour

eux conclu une alliance qui soulève d'indignation le cœur de tous les sincères républicains.

**GOURDON.** — *Nos compatriotes.* — Notre compatriote M. Urbain Gibert, commis d'économat au lycée Louis-le-Grand, vient d'être nommé économiste au lycée d'Oran. Nos félicitations.

*Revue.* — Mercredi matin, vers sept heures, M. le général Olivier, inspecteur général de gendarmerie, a passé la revue des brigades à pied et à cheval de l'arrondissement de Gourdon, sur la promenade de l'Arbre-Rond.

Les gendarmes étaient en tenue de service. Malgré l'heure matinale à laquelle cette revue a eu lieu, beaucoup de curieux s'étaient rendus sur le terrain pour voir manœuvrer nos braves gendarmes, dont l'éloge militaire n'est plus à faire.

**VAYRAC.** — *Orage.* — Jeudi 26 mai un orage épouvantable s'est abattu sur la partie nord de notre commune, vers 2 heures du soir. La grêle a détruit complètement certains vignobles ; les prairies artificielles et naturelles sont hachées, le blé est aussi très endommagé. Nos braves paysans sont dans la consternation.

**MARTEL.** — Des scènes regrettables se sont produites lundi à Martel, au sujet du résultat des élections. Nous préférons ne pas insister sur ce point. Nous nous bornons à constater que si les amis de M. Lachière ont cru « enterrer » M. Cocula, ils n'ont réussi qu'à accentuer la chute du député élu par les voix réactionnaires.

**LES QUATRE-ROUTES.** — *Vandalisme.* — Ces jours derniers, toutes les plantes potagères de M. Lafon, sabotier aux Quatre-Routes, ont été dévastées.

Les auteurs de cette mauvaise plaisanterie sont les femmes C... et V..., habitant toutes deux la localité.

La gendarmerie de Martel, prévenue, a ouvert une enquête et dressé procès-verbal.

**Interdiction de pêcher**

La pêche est interdite sur la propriété de M. de Gransault-Lacoste, à l'Abbaye, commune de Léobard.

Des poteaux indiquant cette interdiction sont placés aux limites de la propriété.

**BULLETIN FINANCIER**

La Banque d'Angleterre a abaissé de 4 0/0 à 3 1/2 0/0 le taux de son escompte. Chez nous cette mesure a favorablement disposé le marché et des demandes et des rachats ont provoqué une sensible reprise des fonds d'Etat notamment.

Le 3 0/0 clôture à 102,95 en hausse de 15 centimes ; l'Amortissable ferme à 101,40 et le 3 1/2 0/0 à 106,20.

Le Crédit Foncier cote 665. Parmi les obligations à lots du Crédit Foncier que l'on peut encore acquérir au pair, ou à un prix très voisin du pair, signalons les Communales 2,60 0/0 1879. Ces obligations qui participent à 6 tirages de lot par an, sont garanties contre toute conversion jusqu'en 1910.

Le Crédit Lyonnais se traite à 820, le Comptoir National d'Escompte à 571, tous deux en reprise de 1 fr. La Société Générale est ferme à 530.

Le Suez a passé de 3530 à 3554.

Nos Chemins n'ont pas varié. L'Italien en reprise de 35 centimes clôture à 92,55 ; l'Extérieure ferme à 34 13/16 au lieu de 33 7/8 ; le Turc D clôture à 21,62 ; la Banque Ottomane à 546,50 ; le Portugais 17 15/16 ; le Russe 3 0/0 1891 à 95,70, et le Roumain 4 0/0 1898 à 93.

Au comptant, les obligations des Chemins de Fer Economiques sont demandées à 464.

Les Ville de Paris 1886 sont en hausse à 405. L'action Bec Auer cote 560.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**FÊTE DE LA PENTECÔTE 29-30 Mai 1898**

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du jeudi 2 juin, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G V n° 2, les vendredi 27, samedi 28, dimanche 29, lundi 30, mardi 31 mai et mercredi 1<sup>er</sup> juin inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 2 juin.

Voir la suite de notre feuilleton « Le Cocher 606 » en 4<sup>e</sup> page. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite du « Scénariste ».

**Etude de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES**

Avoué-Licencié

Rue Ste-Claire, n°52, près le Palais de Justice, à Cahors.

**PUBLICATION**

A FIN DE

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant exploit de M<sup>e</sup> GIUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, il a été notifié et donnée copie à la requête de M. Jean-Henri COSTES, chevalier de la Légion d'Honneur, Maire de la ville de Cahors, agissant en cette qualité, ayant fait élection de domicile en les étude et personne de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville.

A Madame Marie GUIGNES, sans profession, épouse de Pierre CAYLA, tourneur de chaises, avec lequel elle est domiciliée à Cahors, rue du Rempart, n° 22.

Et à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de première instance de Cahors, en son Parquet, au Palais de Justice de la dite ville.

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe de l'expédition en forme d'un acte administratif retenu le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit par Monsieur COSTES, es-qualités, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, contenant vente par M. Pierre CAYLA, tourneur de chaises, et dame Marie GUIGNES, sans profession, son épouse, de lui autorisée demeurant ensemble à Cahors, rue du Rempart, n° 22, en faveur de la ville de Cahors, d'une partie de grange d'une superficie de dix mètres cinquante décimètres carrés environ à prendre au nord de la propriété des vendeurs située en cette ville, rue Jean Vayrac, nécessaire pour l'élargissement de la dite rue.

Cette partie de grange confronte du levant, du couchant et du nord à la rue Jean de Vayrac, et du sud à la propriété restante des vendeurs.

Cette vente a été faite moyennant le prix de huit cents francs pour la cession et toute indemnité payable aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires, s'il n'existe ni inscription, ni obstacle au paiement.

Afin que la dite dame et Monsieur le Procureur de la République n'en ignorent et aient à prendre, si bon leur semble, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenable sur les immeubles vendus, dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

La dite notification contenait en outre, déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas tous connus du requérant, celui-ci ferait publier la présente conformément à l'article 2194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme. Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, f<sup>o</sup> c<sup>se</sup>, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.  
Le Receveur de l'enregistrement,  
Signé : DE FRAMOND.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors,  
10, Cours de la Chartreuse, (Ancienne étude DELBREIL).

# VENTE SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE

## SAISIE IMMOBILIÈRE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN UN SEUL LOT

DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS SUR la COMMUNE de CATUS

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI QUINZE JUIN** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à midi et demi.

On fait savoir à qui il appartient que suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> BOUSQUET, huissier à Catous, en date du dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, visé, enregistré, dénoncé et transcrit, avec exploit de dénomination au bureau des hypothèques de Cahors le huit mars suivant, vol. 161, n<sup>os</sup> 34 et 35.

Et à la requête de M. Joseph SALGUES et de dame Hélène VIGNES, mariés, propriétaires domiciliés à Vitaterne, commune de Catous, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, lesquels ont constitué M<sup>e</sup> Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, pour leur avoué près le Tribunal civil de la dite ville, et fait éléction de domicile en son étude au dit Cahors où il demeure, boulevard Gambetta, n<sup>o</sup> 81.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sur la tête et au préjudice de :

1<sup>o</sup> Baptiste TERRY et de dame Victorine DELSOL, mariés, domiciliés autrefois au Mas de Latour, dite commune de Catous, et actuellement domestiques chez M. Saint-Amans, à Latour, près Montflanquin (Lot-et-Garonne), le mari pris tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité que pour assister et autoriser son épouse, laquelle est prise tant en son nom personnel comme débitrice principale que comme héritière du sieur Raymond Delsol son père, quand vivait propriétaire au dit lieu de Mas de Latour, aussi débiteur des requérants.

Le cahier des charges dressé par le dit M<sup>e</sup> Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué constitué par les poursuivants, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans déplacement. Il a été régulièrement lu et publié à l'audience des criées dudit Tribunal, le vingt avril courant, et le Tribunal

après avoir donné acte à M<sup>e</sup> Armand DEGRANGE-TOUZIN de ces lectures et publication, a fixé la vente au vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

En conséquence, en vertu du procès-verbal de saisie et du jugement précités, il a été procédé au dit jour.

A la requête des dits époux Salgues-Vignes, ayant M<sup>e</sup> Degrange-Touzin pour avoué constitué ;

A la vente des biens immeubles ci-après désignés,

Sur la tête et au préjudice des dits époux Terry-Delsol, présents ou dûment appelés.

Ils ont été adjugés à M<sup>e</sup> Degrange-Touzin, qui a fait éléction de command en faveur des époux Salgues-Vignes poursuivants moyennant le prix de quinze cents francs en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe le même jour, vingt-cinq mai, M. CASSAN, Jean, propriétaire à Catous a surenchéri du sixième le prix des dits biens.

En conséquence de la dite surenchère, et aux requêtes, poursuites et diligences du dit M. Cassan, Jean, propriétaire à Catous.

Ayant M<sup>e</sup> Louis LACAZE, pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Joseph Salgues et dame Hélène Vignes, mariés, propriétaires domiciliés à Vitaterne, commune de Catous, poursuivant la vente ex adjudicataires.

Ayant M<sup>e</sup> Degrange-Touzin pour avoué constitué.

2<sup>o</sup> Baptiste Terry et dame Victorine Delsol, mariés, domestiques chez M. Saint-Amans, à Latour, près Montflanquin (Lot-et-Garonne), parties saisies.

N'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **MERCREDI QUINZE JUIN mil huit cent quatre-vingt-dix-huit**, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot des immeubles dont la désignation suit :

### Désignation

#### DES IMMEUBLES Saisis et à Vendre

Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie et du cahier des charges.

#### BIENS

Situés dans la commune de Catous

##### Article premier

Une vigne située à Cap du Mas et Combe du Causse, portée sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286) section B, d'une contenance d'environ cinquante-deux ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-dix-huit centimes.

##### Article deux

Une vigne située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-sept (767) section B, d'une contenance d'environ quatre ares, troisième classe, revenu soixante-huit centimes.

##### Article trois

Une grange et patus située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-huit (768) section B d'une contenance d'environ un are, première classe, revenu quatre-vingts centimes.

##### Article quatre

Une terre située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-neuf (769) section B, d'une contenance d'environ un hectare soixante-dix ares, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, reve-

nu quarante-huit francs quatre-vingt-huit centimes.

##### Article cinq

Une vigne située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix (770) section B, d'une contenance d'environ cinq ares soixante centiares, quatrième classe, revenu quarante-trois centimes.

##### Article six

Une vigne située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix-huit (778) section B, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares cinquante centiares, cinquième classe, revenu cinquante centimes.

##### Article sept

Un friche située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) section B, d'une contenance d'environ vingt-six ares vingt centiares, troisième classe, revenu treize centimes.

##### Article huit

Une terre située au Mas-de-Latour, portée sous le numéro huit cent seize, section B, d'une contenance d'environ dix-huit ares quarante centiares, troisième et quatrième classes, revenu deux francs soixante-douze centimes.

##### Article neuf

Une grange et patus situés au Mas-de-Latour, portés sous le numéro huit cent dix-sept (817) section B, d'une contenance d'environ soixante-quinze centiares, première classe, revenu soixante centimes.

##### Article dix

Une terre située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent soixante-partie (360 P), section B, d'une contenance d'environ trente ares quarante-cinq centiares quatrième et cinquième classes, revenu un franc soixante-trois centimes.

##### Article onze

Une vigne située au Cap du Mas et Combe du Causse, portée sous le numéro trois cent deux partie (302 P), section B, d'une contenance d'environ trois ares, quatrième classe, revenu vingt-quatre centimes.

##### Article douze

Une terre située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-seize (776) section B, d'une contenance d'environ douze ares, troisième classe, revenu trois francs vingt centimes.

##### Article treize

Sol de maison situé à Petiniot, porté sous le numéro sept cent trente-quatre partie (734 P), section B, d'une contenance d'environ deux ares, première classe, revenu un franc soixante centimes.

##### Article quatorze

Un bois situé à Combe Nègre, porté sous le numéro huit cent vingt-six partie (826 P), section B, d'une contenance d'environ huit ares dix centiares, troisième classe, revenu cinquante-huit centimes.

##### Article quinze

Une friche située à Combe Nègre, Mas de Latour, Lasaque, portée sous le numéro huit cent neuf (809), section B, d'une contenance d'environ six ares soixante centiares, troisième classe, revenu trois centimes.

##### Article seize

Une terre située à Combe Nègre, Mas de Latour, Lasaque, portée sous le numéro huit cent dix partie (810 P), section B, d'une contenance d'environ soixante ares cinquante centiares, première, deuxième, quatrième classes, revenu vingt-quatre francs quatre centimes.

##### Article dix-sept

Une terre située à Combe Nègre,

portée sous le numéro sept cent soixante-onze (771), section B, d'une contenance d'environ trente-quatre ares cinquante centiares, quatrième, cinquième classes, revenu un franc dix-neuf centimes.

**Article dix-huit**

Une friche située à Combe du Moulin, portée sous le numéro cinq cent cinquante (550), section B, d'une contenance d'environ quatre ares, deuxième classe, revenu huit centimes.

**Article dix-neuf**

Une vigne située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent cinquante-neuf (359), section B, d'une contenance d'environ seize ares, troisième classe,

revenu deux francs soixante-douze centimes.

**Article vingt**

Une terre située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent soixante partie (360 P), section B, d'une contenance d'environ trente ares quarante-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, revenu un franc soixante-trois centimes.

**Article vingt-un**

Un bois situé au Liassou, porté sous le numéro quatre-vingt-huit (88), section C, d'une contenance d'environ trois ares, revenu soixante-dix-neuf centimes.

**Article vingt-deux**

Une maison sise à Petiniot, por-

tée sous le numéro sept cent trente-quatre partie (734 P), section B, neuvième classe, revenu sept francs soixante-quinze centimes.

Cette maison construite en pierres, recouverte en tuiles plates se compose d'un étage, cave au dessous et étable. On a accès par un escalier en pierres à peu près démoli. Elle confronte à chemin public et à la veuve Gélis Bernard. A côté de la maison se trouve également une grange formant même corps de bâtisse le tout en très mauvais état.

NOTA. — Tous les immeubles ci-dessus sont jolis et exploités par le sieur Léon Gélis, propriétaire cultivateur, domicilié à Petiniot, commune de Catus, en vertu d'un bail retenu par M<sup>e</sup> St-Roch-

Veissy, notaire à Frayssinet, pour une durée de sept ans à compter du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, moyennant un loyer annuel de soixante-dix francs.

Tous les immeubles ci-dessus seront mis en vente sur la nouvelle mise à prix de **Dix-sept cent cinquante francs** en sus des charges **1750** fr. ci.....

Pour toutes clauses, charges et conditions de l'adjudication et notamment le paiement du prix et des frais, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et dont on peut prendre connaissance sans déplacement au greffe du Tribunal civil de Cahors où il est déposé à ces fins.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué du surenchérisseur soussigné.

Cahors, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

**Louis LACAZE.**

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, P<sup>e</sup> C<sup>e</sup> Reçu un francs quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur, Signé : de FRAMOND.

**Pour tous les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué surenchérisseur.**

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**TEINTURERIE PARISIENNE**



Teintures, Nettoyages et Apprêts

**Ferdinand MILHET**

CAHORS, QUAI CHAMPOLLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et laine coton, et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas et toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné.

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS  
Lauréat des grandes Expositions Internationales.  
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS  
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**

Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
**Prothèse et Réparations**  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 mai.

Vsso Necla : Chronique mondaine. — Le Dr Lasserre : La jolie institutrice. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Michel Corday : Mariés jeunes (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1330<sup>e</sup> livraison (28 mai 1898).

Seulette, par M. Pierre Maël. — Le colonel Horace Vernet et son aide de camp. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Beaux-frères, par M. B.-A. Jeanroy. — Les timbres-poste : Allemagne : Hambourg, par Lucien d'Elne.  
Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

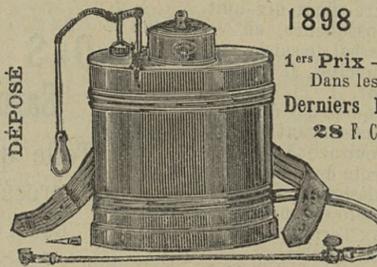
TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 22 (28 mai 1898).

- 1<sup>o</sup> Les Dolomites : par M. Edme Vielliard.
- 2<sup>o</sup> A travers le monde : La France au Soudan, de 1863 à 1898, par Néd Noll.
- 3<sup>o</sup> A travers la nature : Indiens et Esquimaux de l'Alaska, par Louis Forest.
- 4<sup>o</sup> Missions politiques et militaires : La mission Léontief Prince Henri d'Orléans.
- 5<sup>o</sup> Livres et Cartes.
- 6<sup>o</sup> Les revues étrangères : L'Autriche-Hongrie va-t-elle devenir une puissance coloniale ? — La ligue des Jéhés et ses Adeptes. — (Deutsche Kolonialzeitung). — Peary et Svordrup (Illustrirte Zeitung).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 44 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

**LE COCHER 606**

Première partie

XV

LES SUITES D'UN PARI

Il regrettait aussi plus amèrement que jamais la fortune qu'il avait gaspillée, et dont le quart eût suffi amplement pour tirer de la misère celle qu'il aimait. Car il l'aimait il n'en avait plus le doute maintenant. Il le sentait aux battements de son cœur et au rajeunissement de son âme.

Autrefois, pour croire à l'amour, il était obligé de faire appel aux moyens factices aux excitations malsaines. Il lui fallait des soupers plantureux, les boissons énivrantes, les provocantes toilettes.

Aujourd'hui, il se trouvait assez jeune pour aimer comme un naïf et ne voir que la femme elle-même.

Ce bonheur lui venait de Cécile et des leçons de l'adversité. Il n'avait jamais aimé de la sorte. Anna Bell n'avait pris que ses sens. Cécile s'emparait de son cœur.

— Comme je vais être malheureux loin de

vous ! Vous m'écrirez, j'espère ?

— J'écris tous les huit jours à ma mère, il y aura un petit mot pour vous ?

— Pourquoi pas une lettre entière ?

— Parce que d'abord je n'ai pas le temps, et puis ma vie est trop monotone à Poitiers pour que je puisse vous raconter rien de bien intéressant.

— Ah ! vous ne trouverez rien d'intéressant à m'écrire !... Je vous avoue que si vous m'autorisez à y répondre, je n'aurais jamais assez de quatre pages.

— Cela se comprend. Vous auriez à me parler de notre chère Marie et de tout ce qui touche le foyer dont vous vous êtes constitué le protecteur.

— Ce ne serait pas uniquement de cela que je vous entretiendrais. J'aurais besoin de continuer dans ces lettres nos bonnes causeries intimes qui vont bien me manquer. Vous étiez, mademoiselle Cécile, le lien de la famille. Vous saviez dire à chacun de nous ce qui lui convenait. Votre esprit se communiquait à tout, et, pour ma part elle m'aidait à oublier mes chagrins.

— Vous êtes trop indulgent pour moi, monsieur Levignan.

— Non, je suis sincère. Avant votre départ, je vais vous dire ce que je pense, qui sait si nous nous reverrons !

— Pourquoi cela ? Il est bien certain que je reviendrai auprès de ma mère aux prochaines vacances.

— Hélas ! oui ; mais belle et instruite comme vous l'êtes, vous trouverez à vous marier,

et alors...

— On ne se marie pas aujourd'hui, vous le savez, sans une dot, quelque belle et instruite soit-on. Je ne parle pas pour moi...

— Vous avez tort... Je n'ai jamais regretté ma misère comme aujourd'hui. Et si je pouvais restaurer ma fortune, mon plus beau rêve serait, croyez-le, de vous l'offrir.

Cécile visiblement émue, ne répondit pas. Encouragé par ce silence, Levignan lui prit la main.

— Mais je suis pauvre et vous partez !

— Il le faut bien, monsieur Levignan.

— Je le sais, et voilà ce qui me tue !...

Il était difficile à Cécile de ne pas saisir le sens de ces paroles. D'une nature franche, elle ne chercha pas à l'éluder. Elle lui répondit simplement :

— Marie sera là pour adoucir vos regrets.

— Elle est trop jeune pour le comprendre.

Si vous aviez quelque pitié de moi vous me permettriez de vous écrire. Je vous ai parlé de ma tante de la Nièvre. J'ai espoir que son amitié me reviendra. Je lui ai annoncé que j'avais retrouvé ma fille. Elle se laissera attendrir, et je serai alors assez riche pour vous dire....

— N'achevez pas, monsieur Levignan si vous avez besoin d'être riche pour me parler à cœur ouvert.

La douce ironie de ces paroles pénétra le cocher d'une joie qui fit explosion.

— Oh ! vous êtes un ange ! s'écria-t-il.

Vous me pardonnez avant que je vous le demande. Vous avez raison, Cécile ; attendre se

serait douter de vous, ce serait vous offenser. Riche ou pauvre je vous aimerai. et, quand vous y consentirez, vous deviendrez ma femme.

Marie vint à ce moment interrompre ce doux tête-à-tête, mais Levignan et Cécile s'étaient compris.

— Cécile voici une lettre pour toi, annonça la jeune fille.

L'institutrice la prit et reconnut le timbre de Poitiers.

— C'est de madame Forbin.... Mon rappel sans doute.... Vous permettez que je lise, monsieur Levignan ?

— Il le faut bien, mademoiselle ! Elle décacheta et lut. Sa figure exprima bientôt l'étonnement.

— Eh bien ? demanda Marie.

— C'est tout le contraire de ce que je pensais. Madame Forbin m'avise qu'elle n'a plus besoin de mes services. Tu le vois, ma pauvre Marie, la chance est contre nous !

— Ce n'est pas mon avis, puisque tu nous restes.

— Je m'associe entièrement à cette pensée, dit Levignan.

— Ne croyez pas pour cela que je vais rester au près de vous.... malgré le désir que j'en aurais, ajouta-t-elle en se tournant vers Levignan. Dès demain, je me mettrai en mesure pour trouver une autre position.

— Pourquoi de préférence ne chercherais-tu pas à te placer à Paris ?

(A suivre)